

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 décembre 2025

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ; PEDINIELLI Pierre ; LUCIANI Maria Lisa ; SERENI Jacques ; CUCCHI-FRESI Françoise ; MONDOLONI Antoine ;

Etaient absents : DUFOUR Josée ; de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ;

Ont donné pouvoir :

Étaient également présents : NICOLAI Ange,

Madame LUCIANI Maria Lisa a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2025 ;

Certains échanges ne relevant pas des affaires du conseil ont été retirés.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Adoption d'une convention avec le collège de Levie concernant l'opération « Savoir nager » commune avec l'école ;

M. le Maire présente ce projet de convention qui vise à encadrer le déroulement d'activités mise en œuvre dans le cadre du dispositif « Savoir nager », associant les classes de CM1-CM2 de l'école de Levie et de 6^e du collège pour l'organisation de six séances de piscine à Propriano à compter du jeudi 6 janvier 2026, à raison d'une séance par semaine.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

3 – Mise à disposition par la communauté de communes de l'Alta Rocca d'un agent administratif

M. le Maire propose au conseil de renouveler pour 2026 la convention de mise à disposition liant la commune à la communauté de communes de l'Alta Rocca pour l'assistance d'un personnel administratif support pour la réalisation de la paie de la commune (4 heures mensuelles).

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

4 – Réactualisation pour l'année 2026 du montant de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif conformément à l'évolution du prix fixé par l'Agence de l'Eau RMC

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse a fixé des tarifs annuels d'évolution des diverses redevances assujetties à l'eau potable et l'assainissement collectif. La commune, compétente en assainissement collectif, doit réactualiser ce taux selon un tarif fixé par l'Agence de l'Eau RMC (0.09 € HT/m³ en 2026) et selon un coefficient de modulation évoluant selon la performance du réseau et des stations de traitement des eaux usées (0.32 pour Levie en 2026). Ainsi, la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » est fixée à 0.029 € HT/m³ pour 2026).

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

5 – Acquisition d'une parcelle nécessaire à l'élargissement du pont de la Biancona par acte administratif

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la traverse de Levie, la collectivité de Corse doit procéder au confortement et au recalibrage du pont de Biancona. Pour ce faire, dans le cadre d'une solution négociée avec les héritiers de la parcelle C 791, la collectivité de Corse et la commune de Levie rachètent chacune une partie de la parcelle originelle nécessaire au confortement du pont. Ainsi, M. le Maire propose de s'aligner sur le prix au m² proposé par la CdC (11€ /m²) et de passer un acte en la forme administrative.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

6 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;

M. le Maire propose au conseil, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette délibération, adoptée chaque année, permet à l'exécutif de pouvoir engager des dépenses d'investissement d'un montant limité dès la fin de la journée complémentaire. M. le Maire rappelle également que son objectif est de voter un budget assez tôt dans l'année 2026.

Madame Maria Lisa Luciani questionne la nécessité d'adopter un budget aussi tôt dans l'année eu égard aux échéances électorales prochaines.

M. le Maire répond que l'intérêt est de se libérer tôt de cette tâche même en adoptant un budget à minima sans nouvelles opérations. Une décision modificative importante permettra à la future majorité de modifier le budget selon ses priorités.

7 – Prorogations de poste d'accroissement temporaire au service technique (voirie)

M. le Maire évoque la nécessité de renforcer le service technique connaissant une instabilité de personnel depuis plusieurs mois. Ainsi, il propose au conseil de proroger un poste temporaire existant jusqu'au 30 mars 2026, et de recruter un personnel à compter du début du mois de janvier sur ce poste. Un second poste sera ouvert à compter d'avril 2026 pour renforcer le service technique avant la saison, la prochaine mandature fera le choix du recrutement.

Un processus de recrutement a été initié depuis fin octobre 2025. Il a donné lieu à une pré-sélection de candidats qualifiés, à des entretiens puis à la tenue d'un jury de recrutement ayant donné lieu à un classement des profils. Ainsi, en fonction des ouvertures de postes, il est proposé de respecter le classement issu du jury. Un premier candidat sera donc recruté à compter de la rentrée de janvier 2026.

La délibération est soumise au vote.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 (Madame Maria Lisa Luciani)

Adoptée à l'unanimité.

8 – Décisions modificatives finales pour 2025

M. le Maire présente ces deux décisions modificatives de fin d'année concernant d'abord le budget caisse des écoles (réajustements internes pour 7 000 €), ainsi que le budget principal. Concernant ce dernier, les modifications permettent de réajuster les crédits par article budgétaire du 011, bien que le montant prévu au chapitre reste inchangé. Enfin, outre divers réajustements mineurs en section d'investissement (légère augmentation de crédits concernant la rénovation de la crèche), l'essentiel de la décision modificative prévoit de réimputer correctement les crédits prévus au programme concernant la révision générale du PLU (en article 202 et non 203 comme voté initialement).

Les délibérations sont soumises au vote.

Adoptées à l'unanimité.

9 – Adoption de provisions comptables pour des créances irrecoverables ;

M. le Maire indique que la trésorerie sollicite la commune afin de provisionner une somme correspondant à des créances communales devenues irrecoverables pour diverses raisons (antériorité de la créance, disparition du titulaire, impossibilité de l'identifier etc...). Ainsi, dans un souci de sincérité comptable, la commune provisionne une somme correspondant aux créances non recouvrées à ce jour datant d'avant 2020. Elle correspond à des loyers impayés d'un saisonnier lors du précédent mandat. D'autres créances ont été proposées par le comptable public mais la commune n'est pas d'accord pour les considérer comme irrecoverables au regard des montants et des titulaires connus des créances.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

10 – Mise à jour de la base d'adresses communale ;

Madame Maria Lisa Luciani indique plusieurs appellations avaient été omises de la précédente délibération de dénomination des voies et lieu-dit, empêchant la création d'adresses sur la base d'adresses locales : Carpulitanu, A schena et Sulicinu. Il est nécessaire de redélibérer à chaque changement de dénominations concernant les rues, les quartiers, les villages.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

11 – Questions diverses ;

M. Jacques Sereni évoque un rapport de l'Apave ayant eu pour objet de diagnostiquer l'état du clocher de l'église de Tirolo à la suite de la découverte d'une fissure sur la façade. Même si le rapport ne fait état d'aucun désordre majeur à ce jour, il souhaite que ce dossier soit suivi et retienne l'attention du conseil lors de la prochaine mandature.

M. le Maire informe le conseil qu'un groupe de travail a été constitué avec Madame Josée Dufour, Monsieur le curé de Levie, Monsieur Michel Delgrossi (membre de l'association du patrimoine) concernant la réalisation d'un état des lieux de l'état de l'église Saint-Nicolas et de sa rénovation. Un rapport de visite du CAUE a été réalisé avec une proposition d'aménagement pour la façade et les abords et un premier rapport général a été réalisé par le service patrimoine de la CdC. Un architecte du patrimoine devra réaliser un diagnostic à partir de ces informations, identifier les désordres et chiffrer les travaux par poste pour un projet de rénovation. Ce dernier intégrera un travail sur l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Concernant l'extérieur, l'Office de l'Environnement de la Corse pourra soutenir la commune. Le projet sera sensible au regard de l'attache des lévianais pour leur église Saint-Nicolas, et il sera confronté à deux difficultés majeures : la taille du bâtiment et l'ampleur des désordres qui en feront un projet avec un coût majeur pour la commune, et d'autre part, des financements destinés aux monuments non-inscrits ou protégés en forte diminution. Ce projet devra donc faire preuve d'une certaine ingéniosité dans son montage (phasage sur plusieurs exercices budgétaires) et sur son financement (recours à des sources de financement privées, associatives).

M. Jacques Sereni et Madame Maria Lisa Luciani évoquent tous deux les aides de l'AUE qui peuvent être mobilisées pour installer une climatisation. Il est nécessaire de remplacer les anciens chauffages électriques.

Madame Emmanuelle de Lanfranchi indique que des chauffages avaient été éteint dans l'église et qu'il avait fait particulièrement froids mais ils ont depuis été rallumés.

M. le Maire indique que cette solution de climatisation doit être étudiée pour qu'elle soit dimensionnée de manière convenable. Ainsi, la commune provisionnera au budget primitif 2026 une somme pour la réalisation de l'étude.

Concernant l'école, la mairie validera à l'AMO le contrat pour désigner la maîtrise d'œuvre (MOE) et rentrer sur une phase opérationnelle d'élaboration finale des travaux. Une phase d'association des différents acteurs devra être réalisée (personnel éducation nationale, personnel mairie, centre aéré, collège, transporteurs, parents d'élèves) après la désignation du MOE, afin d'enrichir le projet existant de tous les points de vue des usagers de l'école et du public l'avoisinant.

Concernant l'aménagement de voirie de la Navaggia, une étude finale a été réalisée par le géotechnicien Rocca E Terra sur le dimensionnement des travaux de confortement du premier ouvrage de soutènement de la voirie. Un rendu devrait avoir lieu en janvier, et une finalisation du DCE en février pour lancement des marchés de travaux en mars.

M. Jacques Sereni souhaite un point sur le fonctionnement de la Station d'Epuration de Tirolu. Il demande une réunion avec l'entreprise MUSE sur place (exploitant des STEP de la commune). Si Monsieur Sereni évoque près d'une quarantaine de personnes raccordées au réseau d'assainissement collectif, ce chiffre est contesté par M. le Maire qui évoque un rapport de la Direction départementale des territoires faisant état d'une production de matières arrivant à la STEP de 5/6 équivalents habitant au mois de juillet 2025 ce qui indique que beaucoup de personnes doivent encore se raccorder. Ce non-raccordement risque d'être préjudiciable pour la commune, qui a supporté un investissement lourd pour cette STEP et ces réseaux, mais aussi pour les administrés de Tirolu, qui se trouvent encore en assainissement non collectif, avec les risques sanitaires et financiers que cela implique. Enfin, les administrés paient une taxe d'assainissement sans bénéficier du service public (en raison du zonage retenu par le schéma directeur d'assainissement collectif).

M. Françoise Fresi-Cucchi évoque le réseau d'éclairage public en cours de rénovation à Radicci, avec quelques problèmes sur des plots devant être repris par l'entreprise.

M. le Maire évoque enfin le bilan 2025 du centre aéré Levie-Carbini (3-6 et 6-12 ans), avec un fonctionnement 2025 à l'équilibre. Les dépenses ont été limitées (transport, sorties mieux équilibrées avec le programme scolaire...) et les subventions annuelles importantes de la commune et de l'intercommunalité ont permis un retour à l'équilibre après un exercice 2024 difficile. Ce service public est plébiscité par les parents et sa création et son maintien sont une réussite pour cette mandature.

La séance est levée à 18h00.